

Manœuvre, apprenti : sachez travailler en sécurité



Les travaux de maçonnerie engendrent de nombreux accidents liés aux déplacements sur des sols inégaux ou encombrés, aux manutentions de charges lourdes, aux travaux sur des échafaudages ou échelles, à des postures de travail contraignantes, à l'exposition aux intempéries (chaleur, froid, humidité), aux rayons ultraviolets (soleil) et aux poussières.

QUELQUES RÈGLES DE BASE

► **Attention au port de charge et aux mauvaises postures !**

► **Évitez la précipitation**

► **Respectez les zones balisées**

► **Ne soyez pas distrait**

Restez attentif aux travaux en cours autour de vous.

► **N'hésitez pas à demander conseil**

► **Protégez-vous du risque chimique**

► **Soyez prudent lors du travail en hauteur**

C'est la première cause d'accidents mortels !

► **Attention aux chutes d'objets !**

► **Nettoyez régulièrement le chantier**

«Chantier bien rangé, sécurité assuré» : pour éviter les chutes de plain-pied.

QUELQUES RÈGLES DE BASE

► Respectez scrupuleusement les mesures de sécurité

Elles sont établies par le protocole de sécurité mis en place par l'employeur concernant le déchargement des matériaux.

► Outils vibrants (marteaux piqueurs, perforieuses, etc)

Faites des pauses régulières, pensez aux protections auditives et aux lunettes de protection.

PORTEZ VOS ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

► Chaussures de sécurité

► Gilet fluo

► Casque

► Protections auditives

► Harnais de sécurité

► Masque, gants, lunettes de protection,

► etc.

POURQUOI DES GANTS ?

Le port de gants évite les dermatites eczémateuses, les brûlures, les crevasses, les irritations, la sécheresse des mains.

POURQUOI DES LUNETTES ?

Le port de lunettes de protection évite les conjonctivites dues aux poussières de ciment, les plaies oculaires en cas de projection de particules.

POURQUOI LE MASQUE ?

Pour se protéger du risque chimique (amiante, silice...).



EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Prévention et de Santé au Travail

Document élaboré par AIST 84
membre de Présanse Paca-Corse

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Retrouvez-nous
sur les réseaux

